

Publications périodiques

Comptes annuels

CREATIS

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 52.900.000 euros
Siège social : 61 avenue Halley, Parc de la Haute Borne, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
419 446 034 RCS Lille Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2020 approuvés par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mai 2021

I. — Bilan social
(en Euros)

Actif		Notes	31/12/2020	31/12/2019
1	Caisse, banques centrales, CCP		122 087	80 509
2	Effets publics et valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit		13 801 183	18 635 935
4	Opérations avec la clientèle	Note 10-A	2 603 987 840	2 482 225 250
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			
6	Actions et autres titres à revenu variable			
7	Participations et autres titres détenus à long terme	Note 11	42 870	9 101
8	Parts dans les entreprises liées	Note 12	857	857
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	Note 13	126 610	126 610
12	Immobilisations corporelles	Note 13	154 915	231 839
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	Note 14	38 956 349	40 720 457
16	Comptes de régularisation	Note 15	4 997 013	3 268 374
Total de l'actif			2 662 189 723	2 545 298 932

Passif		Notes	31/12/2020	31/12/2019
1	Banques centrales, CCP			
2	Dettes envers les établissements de crédit	Note 10-B	2 325 434 494	2 242 092 806
3	Opérations avec la clientèle	Note 10-B-C	25 227 342	25 009 726
4	Dettes représentées par un titre			
5	Autres passifs	Note 14	23 284 240	21 622 062
6	Comptes de régularisation	Note 15	13 333 466	19 030 710
7	Provisions	Note 16	2 509 707	2 197 569
8	Dettes subordonnées (y compris dettes rattachées)	Note 6		
9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
10	Capitaux propres hors FRBG		272 400 474	235 346 058
11	Capital souscrit	Note 17	52 900 000	52 900 000
12	Primes d'émission			
13	Réserves	Note 17	5 290 000	5 290 000
14	Ecart de réévaluation			
15	Provisions réglementées et subventions d'investissement			
16	Report à nouveau (+/-)	Note 17	177 156 058	126 472 997
17	Résultat de l'exercice (+/-)	Note 17	37 054 417	50 683 060
Total du passif			2 662 189 723	2 545 298 932

Hors Bilan (En Euros)		Notes	31/12/2020	31/12/2019
1	Engagements donnés			
2	Engagements de financement	Note 18-I	1 064 220	1 055 778
3	Engagements de garantie			
4	Engagements sur titres			
5	Engagements reçus			
6	Engagements de financement	Note 18-II	-	-
7	Engagements de garantie		267 504 985	113 700 552
8	Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat

En euros		Notes	31/12/2020	31/12/2019
1	Intérêts et produits assimilés	Note 19	109 067 545	112 745 047
2	Intérêts et charges assimilés	Note 20	14 778 045	17 578 196
3	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés			

4	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
5	Produits sur opérations de location simple			
6	Charges sur opérations de location simple			
7	Revenus des titres à revenu variable	Note 21	0	0
8	Commissions (produits)	Note 22	16 735 718	16 058 100
9	Commissions (charges)	Note 22	808 164	833 953
10	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
11	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
12	Autres produits d'exploitation	Note 23	65 529	155 682
13	Autres charges d'exploitation	Note 23	23 215	54 314
14	Produit net bancaire		110 259 368	110 492 366
15	Charges générales d'exploitation	Note 24	35 513 040	35 621 534
16	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		95 817	120 767
17	Résultat brut d'exploitation		74 650 511	74 750 065
18	Coût du risque	Note 25	25 218 854	24 667 385
19	Résultat d'exploitation		49 431 657	50 082 680
20	Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
21	Résultat courant avant impôt		49 431 657	50 082 680
22	Résultat exceptionnel	Note 26		
23	Impôts sur les bénéfices	Note 27	12 377 240	-600 380
24	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
25	Résultat net		37 054 417	50 683 060

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2020, d'un montant de 37 054 416,58 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. — Annexes aux comptes annuels

1ère Partie - Contexte réglementaire & Faits caractéristiques

Note 1 – Activités et contexte réglementaire

A – Créatis, Société Anonyme à Conseil d'Administration, filiale de Cofidis Participations est un Etablissement de Crédit dont l'activité est centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers. Cette activité est exercée depuis le 1er novembre 1998, date de l'apport partiel d'actif réalisé par la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

B – En tant qu'Etablissement de Crédit assujéti à la loi du 24 janvier 1984, Créatis présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ses comptes annuels sont soumis à la certification de deux Commissaires aux Comptes. Le contenu de l'annexe aux comptes annuels est précisé dans l'ANC N° 2014-07. Dans ce contexte, Créatis présente des notes annexes faisant partie intégrante des comptes annuels, qui :

- indiquent les faits caractéristiques de l'exercice (note 2) ;
- précisent les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels (notes 3 à 9) ;
- complètent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (notes 10 à 28).

Note 2 – Faits caractéristiques

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et économique liée au COVID-19.

Dans un contexte tendu où le marché finit en recul, CREATIS assure une belle performance. Les financements 2020 s'élèvent à 668,6M€, en recul de 5% vs 2019, dont :
 566M€ sur notre produit historique le « rac conso » (en recul de 6% vs 2019)
 85M€ sur le « rac conso » avec garantie hypothécaire (lui aussi en recul de 6% vs 2019)
 17M€ sur le prêt personnel, notamment porté par un nouveau produit lancé en 2018 : le prêt fusion, qui permet à un emprunteur de reprendre une (et une seule) dette existante et de financer un autre projet en y ajoutant une trésorerie.
 0,3M€ sur le renouvelable, produit nouvellement entré dans la gamme en fin d'année, et exclusivement proposé en fidélisation.

Contrôle fiscal :

Au cours de l'exercice 2019, Créatis a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale, portant sur les exercices 2016 et 2017 pour l'ensemble des opérations susceptibles d'être examinées.

Ce contrôle s'est conclu par la remise à la société d'une proposition de rectification en date du 3 décembre 2019. Créatis conteste à ce stade l'un des motifs de redressement proposés par l'administration. Assistée de ses conseils, la société estime disposer d'arguments suffisants pour obtenir gain de cause et n'a en conséquence pas enregistré de provisions au titre notamment des différences temporaires remises en question par l'administration.

Créatis a introduit une requête d'instance auprès du tribunal administratif de Montreuil le 24 janvier 2020. Au 31 décembre 2020, Créatis reste dans l'attente d'une date d'audience devant le tribunal administratif.

Nouvelle définition du douteux :

Créatis a, au cours de l'exercice 2020, appliqué la nouvelle définition du défaut prudentiel, conformément aux lignes directrices de l'EBA.

Les évolutions opérées, par Créatis, sur la définition du douteux sont les suivantes :

- Déclassement en défaut quotidiennement
- Analyse du défaut à l'emprunteur, en ce qui concerne sa qualité mais aussi en termes de calcul de jour d'arriéré de paiement ;
- Introduction de seuils définis à l'emprunteur pour qualifier l'arriéré de 90 jours
- Introduction d'une période probatoire pour le retour en encours sains

Par ailleurs, Créatis a élargi la définition des encours en forbearance conformément aux recommandations de la mission OSI -2018-FRCMU-3541.

Ces évolutions constituent un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

Crise sanitaire liée au Covid-19 :

L'exercice 2020 est fortement marqué par la crise économique et sanitaire liée à la COVID-19.

Les périodes de confinement de la population, et la fermeture des commerces non essentiels, ont très sensiblement impacté le niveau d'activité de Créatis.

Grâce à une forte mobilisation des collaborateurs et des équipes informatiques, les solutions permettant le télétravail ont été mises en place. Cette réactivité a permis de continuer à gérer sans discontinuité l'ensemble des flux avec nos clients, que ce soit en relation client, à l'acceptation ou au recouvrement.

Très rapidement également et afin d'anticiper la probable dégradation de solvabilité de nos prospects et clients, des mesures limitant le coût du risque ont été prises : vérification que le client n'est pas au chômage partiel, exigences renforcées sur les professions indépendantes, révision des règles et scores sur certaines populations en prospection et fidélisation, baisse du montant maximum de certains produits, suivi renforcé des financements stock des partenaires auto, etc.

Dans le même temps, les frais sont maîtrisés : gel des recrutements ; baisse des dépenses marketing pour préserver la rentabilité ; baisse des coûts opérationnels liés à des ouvertures moins importantes ; baisse des dépenses pouvant être reportées.

Concernant le coût du risque, les entrées en impayés sont restées stables.

2ème partie - Principes comptables & Méthodes d'évaluation

Principes généraux retenus

Note 3 – Crédits à la clientèle et dépréciations

Les encours restructurés représentent les encours faisant l'objet d'un réaménagement de dette.

L'encours douteux se compose des créances présentant un risque de crédit avéré, correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un impayé supérieur ou égal à 1 euro de plus de 90 jours,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Au sein des encours douteux, Créatis identifie les encours douteux compromis, ces encours sont composés des créances en situation : de déchéance du terme, douteuses depuis plus de 12 mois.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours.

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de dépréciations.

Les encours ne présentant plus les caractéristiques du déclassement en encours douteux font l'objet d'un retour en encours sains.

Créatis constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement, sur la base de données historiques observés sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances.

Les dépréciations sur les créances impayées sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants en fonction du degré de gravité de chaque catégorie d'encours (nombre de mensualités de retard plus ou moins important, motifs spécifiques...).

Les taux retenus reposent sur une approche statistique des flux d'encaissements prévisionnels, réactualisés à chaque arrêté annuel. Ces taux font l'objet d'une actualisation, conformément aux dispositions du CRC 2002-03 modifié par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'approche statistique s'appuie sur le système de notation interne de Créatis, basé sur une segmentation de l'encours ainsi que sur le nombre de mensualités impayées. La segmentation de l'encours de Créatis, est définie en fonction de la situation de la créance dans le système de gestion de Créatis.

Les dotations et reprises d'actualisation sont passées en coût du risque.

Créatis comptabilise les intérêts sur encours douteux conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la dépréciation au titre des pertes probables avérées.

En application du règlement ANC 2014-07 une décote relative aux créances restructurées est constituée.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt.

La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution. Les reprises de décote sont enregistrées en produit net bancaire.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Note 4 – Portefeuille titres

Néant.

Note 5 – Immobilisations et amortissements

A – Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient.

B – Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées d'utilisation indiqués ci-après, conformément au règlement ANC 2014-03:

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 15 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans

Note 6 – Capital social

Le capital de Créatis s'élève à 52 900 000 Euros, composé de 3 306 250 actions de 16 Euros de nominal, détenu à 99.99 % par Cofidis Participations.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2020
Cofidis Participations	3 306 244
Président et membres du conseil d'administration	6
Nombre total d'actions	3 306 250
Montant du Capital Social (en euros)	52 900 000

Note 7 – Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 8 – Instruments financiers hors bilan et gestion ALM

A – Les opérations à terme sur instruments financiers hors bilan sont inscrites en hors bilan pour le montant du principal théorique sous-jacent.

B – Il s'agit pour partie d'opérations de micro couvertures adossées sur des emprunts blancs : les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à ceux relatifs aux opérations couvertes.

C – Des macro couvertures sont mises en place afin de couvrir le risque de taux. Ce dernier est déterminé par la méthode d'impasse à taux fixe par différence entre les encours de crédit à taux fixe et les ressources à taux fixe (capitaux propres, réserves, refinancements et instruments de couverture) : ces postes de bilan sont écoulés pendant 1 an, sans production nouvelle de crédits et selon des hypothèses d'écoulement définies.

Note 9 – Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;

- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

A – Nature des commissions :

Produits : la société enregistre dans cette rubrique les frais de dossier perçus lors de la réalisation de contrats de crédits, les commissions sur assurances ainsi que les produits perçus dans le cadre de son activité de dépôt.

Charges : la société enregistre notamment dans cette rubrique les commissions versées aux apporteurs d'affaires dans le cadre de son activité crédits. Ces commissions sont calculées en fonction des volumes et de la qualité des crédits apportés, selon une tarification définie contractuellement.

B – Comptabilisation des commissions :

Depuis le 1er Janvier 2010, conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les frais de dossier perçus lors de la réalisation d'un contrat de crédit ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalés sur la durée de vie des crédits selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les commissions perçues sur assurances sont comptabilisées conformément aux décomptes transmis à la compagnie d'assurance.

Les produits sur activités de dépôt sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations enregistrées.

Note 10 – Engagements envers le personnel

L'ensemble des engagements de retraite de Créatis est provisionné dans les comptes annuels. La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,

- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière est utilisée (la méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation. Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que les jubilés, les médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique

Provisions pour retraites et autres avantages.

Les hypothèses retenues sont ; Taux d'actualisation : 0.45 %, Taux d'augmentation : 1.8 %, Table mortalité : INSEE.

Le montant du stock des écarts actuariels non comptabilisés est de 398 859 €

3ème partie - Complément d'informations sur le bilan & le compte de résultat

Note 10 – Ventilation des créances et des dettes

10. A – Créances sur les établissements de crédit

<i>En en milliers d'euros</i>	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
A vue	13 801 183	13 801 183			

10. B – Opérations avec la clientèle (En milliers d'euros)

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2020	Dépréciations 31.12.20	Montants nets 31.12.2020
Encours sains (nets de décote)	2 365 917	6 063	2 359 854
Etalement des commissions	32 253		32 253
Encours douteux	164 669	53 027	111 642
Encours douteux compromis	220 229	119 991	100 238
Total	2 783 068	179 081	2 603 987

Echéancier au 31.12.2020

<i>En en milliers d'euros</i>	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits de trésorerie (encours sains)	2 365 917	77 334	185 360	968 617	1 134 606

Détail des opérations sur la clientèle

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2020	Dépréciations 31.12.2020	Montants nets 31.12.2020
Rachat	2 431 300	173 912	2 257 388
Autres produits (dont bancaires et RAC HYPO)	322 073	5 169	316 904
Décote et étalement des commissions	29 695		29 695
Total	2 783 068	179 081	2 603 987

10. C – Ventilation des dettes selon la durée restant à courir (en milliers d'euros)

Dettes	Durée restant à courir				Total
	<= 3 mois	3 mois < D <=1 an	1 an < D <=5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	277 434	115 000	1 521 000	412 000	2 325 434
A vue	8 554	0	0	0	8 554
A terme	268 880	115 000	1 521 000	412 000	2 316 880
Opérations avec la clientèle	4 823	0	46	0	4 869
Comptes d'épargne à régime spécial	4 823	0	46	0	4 869
A vue	3 806				3 806
A terme	1 017	0	46	0	1 063
Autres Dettes	20 059	0	300	2	20 361
A vue	20 053				20 053
A terme	6	0	300	2	308
Total	302 316	115 000	1 521 346	412 002	2 350 664

Application du règlement ANC 2020-10 qui apporte la modification de présentation des états financier. Dorénavant, la créance de la CDC relative aux encours des livrets réglementés (A et LDD) est comptabilisée en diminution de la dette sur la clientèle. Le montant au 31/12/2020 est de 2 470KE.

Note 10. D – Plan épargne logement – compte épargne logement (En milliers d'euros)

Encours	Encours Crédits	Epargne Clientèle
Plan d'épargne logement	-	314
Compte épargne logement	-	60

Note 11 – Participations et autres titres détenus à long terme (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2019	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2020
Autres immobilisations financières :	10				43
Certificats d'association FGD	9	33			42
Participation dans autres entreprises liées	1				1

Note 12 – Comptes et flux avec les entreprises liées (En milliers d'euros)

	Intra-groupe
Bilan actif	48 400
Participations et autres titres détenus à long terme	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 246
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 865
Dépôt de garantie	33 288
Bilan passif	2 351 664
Dettes envers les établissements de crédit	2 348 944
Comptes de régularisation et passifs divers	2 720
Charges	27 608
Charges d'intérêts et assimilés	14 901
Charges d'exploitation	12 707
Produits	14 946
Intérêts et produits assimilés	1 183
Produits divers	13 763

Note 13 – Immobilisations (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	2 885	0	0	0	2 885
Immobilisations corporelles	1 975	19	0	0	1 994
Totaux	4 460	19	0	0	4 879

Amortissements	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Amortissements des cessions	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	2 759	0	0	2 759
Immobilisations corporelles	1 743	95	0	1 838
Totaux	4 502	95	0	4 597

Valeurs nettes	31/12/2019	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	126	127
Immobilisations corporelles	232	155
Totaux	358	282

Note 14 – Ventilation des autres actifs et autres passifs (En milliers d'euros)

Autres actifs	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt de garantie	354	297
Créances sociales et fiscales	7	5
Créances – IS*	686	5 058
Acomptes - Fournisseurs	14	47
Avance permanente	1 246	1 258
Appel de marge	36 600	32 900
Flux client an attente	0	0
Divers**	49	1 155
Total	38 956	40 720

*Dans ce compte, y figure le solde d'IS à payer en 2021 ainsi que les sommes restantes à recevoir dans le cadre des réclamations contentieuses complémentaires

** La ligne divers concerne des produits à recevoir d'assurance

Autres passifs	31/12/2020	31/12/2019
Intéressement	423	1 010
Participation	742	361
Fournisseurs à payer	13 660	13 636
Dettes sociales et fiscales	1 228	1 206

Appel sur marge	3 300	2 700
Divers*	3 931	2 709
Total	23 284	21 622

* La ligne Divers concerne des flux bancaires en attente

Note 15 – Analyse des comptes de régularisation actif et passif (En milliers d'euros)

Régularisation actif	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation à recevoir	2 001	1 105
Charges d'exploitation payées d'avance	11	7
Commissions sur emprunts	0	0
Intérêts sur instruments financiers	0	0
Divers *	2 985	2 156
Total	4 997	3 268

*le poste divers correspond aux flux émis le 31 décembre

Régularisation passif	31/12/2020	31/12/2019
Produits perçus d'avance		
Intérêts sur instruments financiers	1 116	1 187
Charges d'exploitation à payer	1 508	1 662
Divers*	10 709	16 181
Total	13 333	19 030

*le poste divers correspond aux flux en attente d'imputation

Note 16 – Provisions

I – Provisions pour dépréciation d'actif

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2020
Provisions pour créances douteuses et impayés	172 143	61 043	54 105	179 081
Total	172 143	61 043	54 105	179 081

II – Provisions de passif

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Litiges juridiques	1 416	848	654	1 610
Provisions sociales	781	119	0	900
Total	2 197	967	654	2 510

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 17 – Capitaux propres

K€	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	31/12/2020
Capital	52 900			52 900
Réserves légales	5 290			5 290
Report à nouveau	126 473	50 683		177 156
Résultat	50 683	-50 683	37 054	37 054
Capitaux propres	235 346	0	37 054	272 400

Le résultat par action s'établit à 11.21 € pour 3 306 250 actions.

Note 18 – Engagements IFT et hors bilan

Engagements sur instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de couverture de taux	1 765 000	1 760 000

La juste valeur des instruments dérivés s'établit à – 31 767 milliers d'euros

I- Engagements donnés

Engagements en faveur de la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Réserves disponibles sur crédits permanents	1 064	1 056
Total	1 064	1 056

II- Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Lignes de crédits		
Caution courtage	115	115
Engagements reçus	267 505	113 701

Note 19 – Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-167	-151
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec la clientèle	108 052	112 236
Intérêts, produits assimilés sur instruments financiers	1 183	660
Total	109 068	112 745

Note 20- Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 794	4 115
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec la clientèle	89	108
Intérêts, charges assimilées sur instruments financiers	11 895	13 355
Intérêts, charges assimilées divers	-	
Total	14 778	17 578

Note 21 – Revenus des titres à revenu variable

Néant.

Note 22 – Ventilation des commissions

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits :		
Commissions sur opérations avec la clientèle	334	364
Commissions sur assurances	13 700	12 777
Pénalités et indemnités de retard sur clientèle	2 701	2 917
Commissions diverses		
Total	16 735	16 058
Charges :		
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
Charges sur moyens de paiement	343	355
Commissions diverses	465	479
Total	808	834

Note 23 – Autres produits & charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits:		
Autres produits d'exploitation	66	155
Total	66	155
Charges:		
Autres charges d'exploitation	23	54
Total	23	54

Note 24 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Frais de personnel	15 927	15 511
Salaires et traitements	9 600	9 183
Charges sociales	3 720	3 665
Participation des salariés	712	12
Intéressement des salariés	359	1 250
Impôts, taxes et versements assimilés	1 536	1 401
Autres frais administratifs	19 586	20 110
Total	35 513	35 621

Note 25 – Cout du risque

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dotations/reprises aux provisions sur la clientèle	-4 062	6 702
Pertes/récupérations sur créances irrécouvrables	-21 157	- 31 369
Dotations/reprises aux provisions sur opérations diverses	0	0
Total	-25 219	-24 667

Note 26 – Résultat exceptionnel

En 2020 Créatis n'a pas réalisé de résultat exceptionnel.

Note 27 – Informations diverses**I – Proposition d'affectation de résultat**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 054 416.58€
Affectation à la réserve légale	0.00€
Affectation en report à nouveau	37 054 416.58€

II – Effectifs

Effectif en équivalent plein temps	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	111	114
Employés	149	142
Total	260	256

III– Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur les sociétés se monte à 12 377 240 euros.

IV–Honoraires commissaires aux comptes

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont fournies dans l'annexe des comptes consolidés de la société Cofidis Participations.

V – Rémunérations allouées pendant l'exercice

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une indication de rémunération individuelle.

VI – Identité de la société consolidante

Dans le cadre de l'exemption prévue dans le règlement du CRC 99-07 du 24 novembre 1999, Créatis ne publie pas de comptes consolidés.

Les comptes de Créatis sont intégrés dans les comptes consolidés de Cofidis Participations, Etablissement dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59 650) – Parc de la Haute Borne, 61 Avenue Halley et immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 378 176 291.

VII- Avoirs déposés à la caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 20 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 657 comptes pour 99 743.84 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier: 20 comptes pour 3 905.08€ déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de Créatis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Créatis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : dépréciations au titre du risque de crédit

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre réponse</i>
Compte tenu de son activité d'établissement de crédit à la consommation, Créatis S.A. constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquelles il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note II-1 de l'annexe aux comptes annuels, ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement et de pertes, sur la base de données historiques observées sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des dépréciations et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2020. <i>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 179 M€ pour un encours brut de 2 783 M€ au 31 décembre 2020. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à 25 M€ (contre 25 M€ sur l'exercice 2019).</i> <i>Pour plus de détails sur les principes comptables applicables et les expositions, se référer aux notes 3, 10.B, 16 et 25 de l'annexe.</i>	Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances sur la clientèle. Nous avons avec l'aide de nos experts (actuariers) et spécialistes : • Apprécié le processus de classification des encours, de détermination et de gouvernance des modèles de dépréciation mis en place par la direction, • Contrôlé les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ; • Testé par sondage la classification des encours ; • Analysé la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ; • Contrôlé le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe, vérifié les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués dans les applications relatives aux dépréciations des créances. • Vérifié l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels relatives aux dépréciations des créances sur la clientèle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce concernant les dettes fournisseurs ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Créatis S.A. par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars et du 26 mai 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission avec interruption entre 2014 et 2016, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la septième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris et Lille, le 10 mai 2021
Anne Veaute
Associée
Cécile Fontaine
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit
Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2021
Nicolas Wilfart
Associé

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible à tout public au siège social de Créatis situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq.